

TRANSACTIONS

INFERIEUR A 100 000 € 6000 €TTC

PRIX NET VENDEUR

HONORAIRES TTC INCLUANT LA T.V.A à 20%

De 100 001 € à 200 000 €	7000 € TTC
De 200 001 € à 250 000 €	9000 € TTC
De 250 001 € à 320 000 €	12000 € TTC
De 320 001 € à 400 000 €	20000 € TTC
De 400 001 € à +	5,2 % TTC

TERRAIN COMMERCE BOX GARAGE 8% TTC

IMPORTANT

Toute baisse de prix de vente lors d'une négociation par offre d'achat oblige un nouveau calcul des honoraires de l'agence

Les honoraires de l'agence seront à la charge du vendeur comme la loi le demande à moins que sur le mandat il ne soit spécifié que c'est à la charge de l'acquéreur.

LOCATIONS

Pour les logements nus ou meublés suite à la Loi Alur du 15-09-2014

A' la charge du locataire 15 € / M² pour : visite , constitution du dossier , rédaction de bail et état des lieux .

A LA CHARGE DU BAILLEUR

8% TTC DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES + 130 € REDACTION D'ACTE

POUR UN PARKING OU UN GARAGE

LOCATION :150 € TTC – BAILLEUR :150 €

OU REPARTITION BAILLEUR / LOCATAIRE SELON MANDAT

POUR LES LOCAUX COMMERCIAUX

10% HT DU LOYER TRIENNAL à LA CHARGE DU PRENEUR

HORS RECHERCHE DE LOCATAIRE

Rédaction bail : 260 € ttc

Etat des lieux : 200 € ttc

IMPORTANT

Les honoraires à la charge du locataire pour l'ensemble des prestations (à savoir visite, constitution du dossier et rédaction de bail) sont plafonnés dans la limite des honoraires facturés au bailleur pour ces mêmes prestations.